cdc habitat | Caisse des Dépôts GROUPE

**Direction interrégionale**
**Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse**

# J'ai un contrat d'entretien pour ma ventilation mécanique contrôlée (VMC)



## Pourquoi un contrat d'entretien ?

**Pour garantir un air intérieur sain**

**Pour prévenir les problèmes d'humidité**

**Pour éviter les dysfonctionnements**

- Bruits inhabituels provenant des bouches d'aération.
- Odeurs persistantes de moisissure ou d'humidité.
- Accumulation de condensation sur les fenêtres.
- Mauvaise qualité de l'air intérieur (air vicié, lourdeur).
- Système de ventilation qui ne fonctionne pas correctement.

## Date de cet entretien

- Le prestataire réalise une **visite annuelle** dans tous les logements.
- Les visites ont lieu entre le 1er janvier et le 30 septembre.
- Les locataires sont prévenus par affichage et par courrier 7 à 10 jours avant le passage.
- Rendez-vous à la demi-journée.

La durée normale d'une visite d'entretien est de l'ordre de **20 minutes minimum**

## Lors de cette visite

**Le prestataire doit contrôler :**

- le ramonage de l'ensemble des conduits de la ventilation mécanique contrôlée (VMC).

À l'issue de la visite, le prestataire vous présente un bulletin d'intervention pour valider le bon fonctionnement de la VMC.

## En cas de dysfonctionnement ou de panne

**En cas de dysfonctionnements, vous devez contacter directement le prestataire en charge de l'entretien dont les coordonnées sont disponibles :**

- dans le tableau d'affichage de la résidence,
- dans *CDC Habitat & Moi*, rubrique « Contacts ».
- **Dépannage courant** : intervention sous 24 heures.
- **Astreinte** : permanence téléphonique ou répondeur 24h/24 et 7j/7.

**Attention**

En cas d'absence ou de refus pour la visite d'entretien, vous pourrez être tenu responsable par votre assurance en cas d'incident.





## Les prestations incluses dans mon contrat

- Contrôle complet des extracteurs, conduits et bouches.
- Nettoyage et remplacement des pièces usagées.
- Débouchage et nettoyage des filtres.
- Équilibrage aéraulique (distribution de l'air dans le logement).
- VMC double flux : contrôle et réglage des panneaux et châssis de l'échangeur.

## Nos conseils pour bien entretenir vos équipements

**Ne bouchez pas les grilles de ventilation** et assurez-vous qu'elles restent dégagées.

**Aérez votre logement 5 à 10 minutes par jour** pour renouveler l'air.

**Nettoyez régulièrement les bouches de ventilation** pour limiter l'humidité et assurer un bon renouvellement de l'air.




Scannez-moi pour voir la vidéo !